



4 BONNES RAISONS DE CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

➤ ÉCONOMIE

Plus de timbres, ni d'enveloppes à payer : vous économisez les frais d'envoi de vos paiements.

➤ LIBERTÉ

À tout moment, vous pouvez annuler votre accord de prélèvement. Avec votre Chargé de clientèle, vous pouvez également choisir la date du prélèvement la plus adaptée à l'arrivée de vos ressources (salaires, Assedic, retraite, prestations familiales, etc) : le 5, 10, 12 ou 15.

➤ FACILITÉ

Un unique formulaire à remplir et signer une seule fois : fini les chèques à remplir et à envoyer chaque mois.

➤ TRANQUILLITÉ

Vous n'êtes plus exposés au risque d'oubli ou de relance. Il vous suffit de remplir le mandat SEPA ci-après, avant le 15 du mois en cours. Une fois complété et signé, vous devez le transmettre à votre antenne ou à votre agence (Coordonnées au dos).

Crédit photos : Fotolia.com ; © WavebreakMediaMicro - iStockphoto.com ; © Kristian Seculic, © Squarepixels - Jupiterimages - Atelier BIM - Atelier BW - Atelier PO&PO.

• Agence de Fontainebleau

24 rue de Grande-Bretagne
Village de la Faisanderie
77300 FONTAINEBLEAU
Tél : 01 78 49 40 00

• Agence Val de Seine & Sénart

14 avenue Thiers
77000 MELUN
Tél : 01 64 14 43 47

• Antenne de Provins

28 rue du Val
77160 PROVINS
Tél : 01 72 84 00 24

• Antenne de Bussy-Saint-Georges

12 rue Jean Monet
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
Tél : 01 78 49 62 45

Entreprise sociale pour l'Habitat

Siège social
14, avenue Thiers
77000 Melun
01 64 14 43 30
www.fsm.eu



Utilisez
le nouveau mandat
de prélèvement SEPA



Pour payer
automatiquement
votre loyer



www.liberte-expression.com - RCS 448 618 934 - Ne pas jeter sur la voie publique

